

Florence MILLET

Se tient à votre disposition

Le Lundi , mardi, jeudi et vendredi

De 9h à 12h

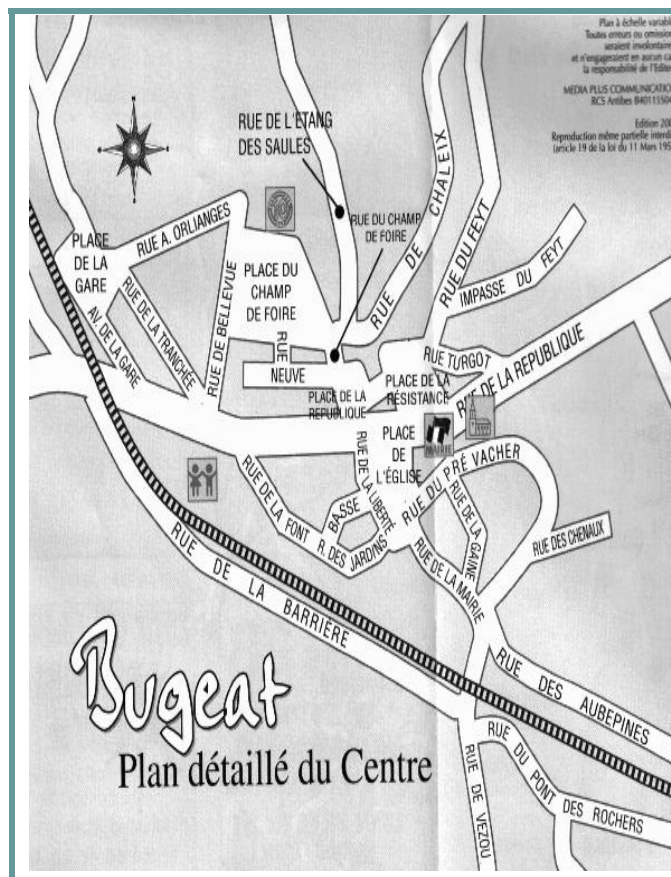
et de 13h à 18h

Et le mercredi de 9h à 12h

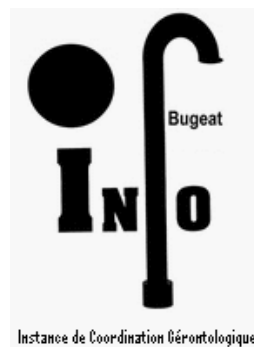
☎ : 05.55.72.36.58

☎ : 05 5546 11 97

*(en dehors de ces horaires
répondeur disponible)*



**INSTANCE DE
COORDINATION
GERONTOLOGIQUE DU
CANTON DE BUGEAT**



Point info

Mairie

19170 BUGEAT

05.55.72.36.58

pointinfo.bugeatsornac@wanadoo.fr



Instance de Coordination Gérontologique du Canton de Bugeat

Votre instance est une association à vocation cantonale conventionnée avec le département de la Corrèze.

Elle a pour objet l'animation, l'information et l'aide en faveur des personnes âgées. Elle assure également la coordination entre les services pour vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

PORTAGE DE REPAS

A DOMICILE

- Journées alimentaires comprenant le repas du midi et le repas du soir
- Sur simple commande passée 48h à l'avance (sauf impératif)
- Livraison tous les deux jours (sous réserve de modification des tournées)
- 8,00 € la journée alimentaire
- Pas de durée obligatoire

Les plats sont cuisinés et préparés en cuisine centrale (située au Centre National d'entraînement de Bugeat).

Après cuisson et conditionnement, les denrées subissent une réfrigération rapide. Les plats refroidis sont ensuite conservés et stockés dans une chambre froide à une température comprise entre +2° et +4 ° C. Le transport se fait par véhicule dans des conditions iso thermiques adaptées

TAXI FOIRE

Ce service à l'attention des Retraités permet de se rendre aux jours de foire de Bugeat par taxi, une participation forfaitaire est demandée : 6,10 €. Les personnes qui désirent emprunter le taxi-foire mis en place deux fois par mois pour les foires de Bugeat doivent impérativement : contacter la maison de retraite de Bugeat l'avant-veille avant 16 heures au **05 55 95 52 65** sauf pour les Communes de Tarnac, Toy-Viam et St Merd les Oussines contacter la mairie de Tarnac au **05 55 95 53 01**

LE POINT INFO

C'est un lieu d'accueil, d'orientation et d'information de proximité pour des réponses à vos questions concernant vos droits, les services mis à votre

LE SERVICE DE COORDINATION

Depuis le 21 décembre 2006, l'Instance a passé convention avec le Conseil Général pour être labellisé Service de Coordination, ainsi l'Instance s'engage sur les missions suivantes :

garantir la continuité des prises en charge des personnes âgées sur le canton, en étant le référent de l'hôpital et en mettant en place dès la sortie les aides nécessaires

en coordonnant l'intervention de professionnels au domicile, en s'assurant du suivi et des aides attribuées et en mobilisant les partenaires si besoin.

CONVENTION AVEC L'ADMR

l'Instance par l'intermédiaire du poste de Florence a passé convention avec l'Association locale ADMR, présidée par Michelle COURTEIX pour assurer une aide administrative pour l'organisation et le suivi des plannings d'intervention des salariées auprès des personnes âgées.

☎ : 05 55 94 23 34